



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat  
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Chancellerie d'Etat CHA  
Staatskanzlei SK

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 45

[www.fr.ch/cha](http://www.fr.ch/cha)

—

Réf : DG/MM

T direct : +41 26 305 14 45

Courriel : [servicedelegislation@fr.ch](mailto:servicedelegislation@fr.ch)

Aux autorités et instances concernées

*Fribourg, le 2 novembre 2022*

## **Projet de révision totale de l'ordonnance sur le guichet de cyberadministration (OGCyb) transformée en Ordonnance sur le guichet virtuel (OGV) – Consultation**

Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 2 novembre 2022, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation d'un projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance sur le guichet de cyberadministration. Ce projet :

- > procède à une révision totale de l'actuelle ordonnance sur le guichet de cyberadministration qu'il transforme en ordonnance sur le guichet virtuel ;
- > confirme la décision de principe prise par le Conseil d'Etat de confier la gestion stratégique du guichet à la Chancellerie d'Etat avec le soutien essentiel et important du Service de l'informatique et des télécommunications ;
- > renforce la gouvernance autour du fonctionnement du guichet et plus précisément de l'ajout de nouvelles prestations en définissant plus clairement la responsabilité des prestations « métier » ;
- > tient compte des cinq années d'expériences acquises depuis la mise en exploitation du guichet.

Les documents mis en consultation, ainsi que la liste des destinataires, sont également disponibles sur le site de la Chancellerie d'Etat ([Consultations cantonales en cours en 2022 | État de Fribourg](#)).

Nous vous invitons à nous faire parvenir vos remarques d'ici au **vendredi 3 mars 2023** sous forme électronique (format word de préférence) à l'adresse [servicedelegislation@fr.ch](mailto:servicedelegislation@fr.ch) (ou, à défaut, par courrier au Service de législation, Grand-Rue 26, 1701 Fribourg).

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette consultation, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Danielle Gagnaux-Morel  
Chancelière d'Etat

*(document sans signature)*

### **Annexes**

—

- > Projet d'ordonnance
- > Rapport explicatif
- > Liste des destinataires